

COMMUNE DE DOIZIEUXPROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPALMARDI 18 NOVEMBRE 2025 A 19 h

Le DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 12 novembre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLIER, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERARDO, BERNE, CORDERO, GRUFFAZ, BOUVERESSE.

Absents excusés : M. ARMAND, Mme CHARRIN (pouvoir à Mme RIVOLIER), PLANTIER.

Soit ONZE membres présents, DOUZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Martine BERNE.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025
- SEM – Convention Intercommunale d’attribution des logements
- SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité public d’eau potable – Année 2024
- SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services assainissement – Année 2024
- Parc Naturel Régional du Pilat – Approbation charte
- SIPG – Renouvellement groupement de commande marché chaudières VMC et climatisation 2026 – 2029
- Extension projet maison de santé – Soutien aux professionnels
- Eclairage du Stade de foot – Approbation convention financière avec la commune de La Terrasse sur Dorlay
- Théâtre – Avenant n°1 contrat maîtrise d’œuvre
- Demande de subvention fonds vert pour les travaux suite aux inondations
- Association Le Chapit – Demande de subvention
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l’unanimité

Délibération n° 01-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Saint Etienne Métropole – Convention Intercommunale d’Attribution (CIA) 2026 - 2031 – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 02-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Saint Etienne Métropole – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d’eau potable 2024 – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 03-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Saint Etienne Métropole – adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’assainissement collectif et non collectif 2024– Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 04-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Pilat « Destination 2041 » – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 05-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Approbation du renouvellement du groupement de commandes entre communes du Pays du Gier pour passer le marché pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des installations de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) pour six communes et une intercommunalité – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 06-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Maison de santé – Soutien à l'extension du projet à des professionnels exerçant sur la commune de La Grand-Croix – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Convention financière avec la commune de La Terrasse sur Dorlay pour le passage du stade de football en LED – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-11-2025 examinée le 18/11/2025 – THEATRE – Maitrise d'œuvre – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-11-2025 examinée le 18/11/2025 – Fonds vert – Axe 2 – Prévention des inondations – Demande de subvention Année 2025 – Approuvée à l'unanimité.

SEM – Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) 2026 – 2031

La CIA est arrivée à échéance, Saint Etienne Métropole a établi un bilan et procédé à l'élaboration d'un projet d'une nouvelle CIA pour la période 2026 – 2031.

La CIA fixe la répartition des objectifs d'attribution répartis entre les bailleurs sociaux et définit les actions concourant à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs sont :

- Porter une attention particulière aux quartiers de la Politique de la ville avec des objectifs d'attribution pour et hors des quartiers prioritaires du centre de ville selon les ressources des ménages
- Favoriser la mise en œuvre du droit au logement dans une logique d'équilibre territorial avec des objectifs d'attribution pour les publics prioritaires
- Proposer des modalités de relogement des ménages dans le cadre des opérations de renouvellement urbain portant sur la coordination et l'accompagnement au relogement dans le cadre de ces opérations
- Améliorer la connaissance de la demande des attributions et de l'occupation du parc social.

La CIA prévoit également la gouvernance de la politique d'attribution de la Métropole dans laquelle la commune souhaite prendre part en qualité de membre de droit des commissions d'attribution.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de CIA et autorise Mr le Maire à signer la convention.

SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2024

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Saint Etienne Métropole, année 2024

SEM – Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – Année 2024

Comme chaque année, le conseil municipal, prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif de Saint Etienne Métropole, année 2024

Approbation de la Charte du Parc naturel régional du Pilat « Destination 2041 »

La procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Pilat conduite sur un périmètre d'étude de 75 communes, arrêtée par délibération de la Région Auvergne Rhône Alpes du 29 Avril 2021 atteint prochainement son terme.

Pour obtenir le classement du territoire en tant que Parc naturel régional pour 15 nouvelles années, la procédure de révision de la Charte a été engagée début 2021 et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2026 – 2041.

La Charte est soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 70 communes, 18 villes-portes dont 5 ayant une partie de leur territoire dans le périmètre d'étude, 8 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, la Métropole de Lyon et 4 Départements. Chaque collectivité ou EPCI approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

Le conseil municipal, oui de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Pilat 2026 – 2041 et autorise Mr le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

SIPG – Marché mutualisé CVC (Chaudière – Ventilation – Climatisation) – Approbation convention
 Le marché CVC lancé par le SIPG arrive à échéance au 31 décembre 2025, la commune souhaite participer à ce marché sachant qu'il n'y a aucune obligation à conventionner avec l'entreprise retenue. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe et la constitution d'un groupement de commandes pour lancer les marchés publics mutualisés, approuve les termes de la convention et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

Maison de santé – Soutien à l'extension du projet à des professionnels exerçant sur la commune de La Grand-Croix

Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont des structures de soins de proximité qui regroupent des professionnels de santé médicaux, notamment médecins généralistes, et paramédicaux, tels que des infirmiers, des kinésithérapeutes ou des orthophonistes. Les professionnels qui y exercent sont libéraux et bénéficient ainsi d'un cadre de travail collectif.

Aujourd'hui les professionnels de santé de la maison de santé de Saint Paul en Jarez souhaitent étendre le périmètre sur la commune de La Grand-Croix, en ajoutant la compétence « consultations non programmées » à l'offre médicale déjà existante.

L'objectif est d'ouvrir sur le site de La Grand-Croix :

- 2 cabinets pour médecins généralistes
- 1 cabinet pour médecins juniors et internes
- 1 cabinet pour trois kinésithérapeutes
- 1 cabinet pour infirmiers

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, affiche clairement son soutien aux professionnels de santé dans leur projet, et valide le projet.

Convention financière avec la commune de La Terrasse sur Dorlay pour le passage du stade de football en LED

Vu le passage en LED de l'éclairage du stade de football, porté par la commune de Doizieux, il est nécessaire d'établir une convention financière avec la commune de La Terrasse sur Dorlay, afin qu'elle puisse participer au financement. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 45 641.59 € HT subventionnés à 55 % par le SIEL, dont un reste à charge pour les communes d'un montant de 20 538.72 € HT.

La convention définit le montant que la commune de La Terrasse sur Dorlay doit reverser à la commune de Doizieux soit 10 269.36 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention financière et autorise Mr le Maire à la signer.

THEATRE – Maitrise d'œuvre – Avenant n°1

Le projet de réhabilitation et extension du théâtre a débuté en 2022, Mme COSTA Sophie, architecte, avait été désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Vu l'avancé du projet et suite à l'acceptation des offres des entreprises retenues, le montant des travaux a évolué. De ce fait, un avenant n°1 a été établi pour réajuster le contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 66 443.84 € HT soit 79 732.61 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre et autorise Mr le Maire à le signer.

Fonds vert – Axe 2 – Prévention des inondations – Demande de subvention Année 2025

Suite aux inondations du 17 octobre dernier, des aménagements sont à prévoir dans le bourg de Doizieux afin d'améliorer des installations existantes, la création d'aménagement pour l'évacuation de l'eau et achat de matériel. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises, fournisseurs, pour apporter des améliorations les plus urgentes dans le village par rapport aux problèmes d'inondations.

Le montant de ces aménagements et acquisitions s'élèvent à 103 765.07 € HT, une aide financière peut être demandée auprès du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux et ces acquisitions, sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert – Prévention des inondations et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que le propriétaire du garage à l'entrée du village nous a fait une proposition de prix. Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition, ce qui permettra d'embellir l'entrée du village.
- Monsieur le Maire informe d'un problème et d'un manque de communication envers les copropriétaires du bâtiment du théâtre lors du démarrage des travaux.
- Une élue informe qu'un groupe d'habitants de la commune souhaite embellir le village pour les fêtes de fin d'année. Un atelier bricolage est donc mis en place à partir de ce jour jusqu'à mi-décembre pour confectionner des décorations. De plus le centre de loisirs Terrazieux participera à cet embellissement.
- Une élue rappelle que la médiatrice santé est présente un mercredi après-midi par mois en mairie (de 14h à 17h).
- Une élue informe qu'un camion UDAF est présent sur la commune de La Terrasse sur Dorlay afin d'aider les habitants dans leur démarches administratives.
- Un élu informe que le curage du barrage de l'ex-usine de moulinage est terminé depuis le 6 novembre. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise TPJ et financés par Saint Etienne Métropole
- Un élu informe que les travaux de l'ex-boulangerie sont dans les délais et que la réception de ces travaux est programmée la semaine 50.
- Un élu informe que les travaux du théâtre ont débuté. La semaine dernière démolition de l'avancée au-dessus de la porte d'entrée et de la scène.
- Une élue demande qu'une poubelle de sel soit mise dans les rues de Chavanol vu le passage des infirmières tous les jours.
- Une élue fait remarquer que les poubelles dans le local vers la salle polyvalente sont souvent pleines juste après le passage de la collecte.
- Une élue demande si quelqu'un est disponible pour la remplacer à la réunion COPIL du 25 novembre à 15 h sur les franges urbaines à la maison du Parc.
- Une élue fait le bilan de la soirée de la comédie itinérante qui a eu lieu le samedi 15 novembre à la salle polyvalente. Il y avait une cinquantaine de personnes.
- Un élu informe d'un problème avec un riverain sur le secteur de La Roche par rapport au stationnement dans l'entrée de son terrain. Un courrier a été reçu en mairie par le propriétaire pour exposer les faits, Mr le Maire va prendre rendez vous avec le propriétaire du terrain afin d'en discuter de vive voix.
- Un élu fait un bilan de la campagne de piégeage des frelons asiatiques, ainsi que de la présence de nids sur la commune qui s'avère conséquent. Il informe que des pièges sont en vente, au prix de 3 € en mairie.
- Un élu fait le compte rendu du conseil d'école (117 élèves sur les 2 écoles - projet de classe verte en Lozère pour tous les élèves - présence de nombreux enfants à la commémoration du 11 novembre - projet sur le patrimoine textile avec le PNRP, mise en relation avec l'association Les Amis de Doizieux – Problème de discipline et manque de respect dans les transports scolaires)
- Un élu fait le compte rendu de la réunion de la crèche « Les Mini Pouces » (Médiation animale avec un chien – point d'inquiétude la natalité de moins en moins demande – Etude de l'aspect budgétaire pour le financement de la crèche par les collectivités)
- Un élu informe que les réseaux internet et Télécom ont été coupés pendant 2 jours sans avertir les utilisateurs, cela à cause de travaux programmés sur l'antenne au stade.
- Un élu informe qu'une réunion de secteur du SIEL est programmée le jeudi 20 novembre à 19 h à Saint Martin La plaine. Cette réunion est ouverte à tous les élus et pas seulement aux délégués du SIEL.

La séance est levée à 22 h10.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,

Publié le : 10 décembre 2025
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire



La secrétaire de séance,
Martine BERNE,